



Conseil Départemental de Vendée

Création d'un cabinet dentaire

Documents à fournir :

- Courrier informant le CDO de l'intention de création du cabinet dentaire puis courrier informant de la date d'ouverture du cabinet dentaire.
- Plan des locaux
- Bail professionnel ou attestation de propriété (si vous êtes propriétaire en nom propre)
- Liste du matériel détaillée et valorisée
- Une attestation sur l'honneur datée et signée portant la mention :
« J'atteste sur l'honneur que le local professionnel ne se situe pas dans un ensemble immobilier à caractère exclusivement commercial. »

Démarches administratives à faire :

Prévenir les organismes :

- La CPAM
- L'URSSAF
- La C.A.R.C.D.S.F.

Lorsque votre dossier sera enregistré officiellement en séance, le CDO vous remettra un modèle d'annonce à faire paraître dans les journaux locaux de votre choix (une seule fois).